

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 17  
- suffrages exprimés : 17  
- pour : 17

**DÉLIBÉRATION n° B2024/052**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

**Absents excusés :** Albert BEGUE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

**Objet :** Attribution du marché public – Volets roulants – Siège administratif CCPL à La Barthe de Neste

Un courrier de consultation a été envoyé le 21 février 2024 auprès de 3 entreprises dans le cadre d'un marché public pour la fourniture et la pose de 15 volets roulants sur le bâtiment administratif de la CCPL situé à La Barthe de Neste.

En effet, jusqu'à présent les fenêtres du dernier étage du bâtiment, ainsi que l'ensemble des fenêtres du service Développement (bâtiment propriété de la Chambre Agricole) ne disposent pas de volets roulants, ce qui est assez contraignant en été pour limiter la chaleur dans les bâtiments.

La date limite de réception des offres était fixée au 15 mars 2024.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 29 mars 2024 pour analyser les offres et statuer sur l'attribution du marché public.

Il est proposé au Bureau d'attribuer le marché public à la société SOCABAT pour un montant de 6 220,17 € à la charge de la CCPL.

**LE BUREAU**

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

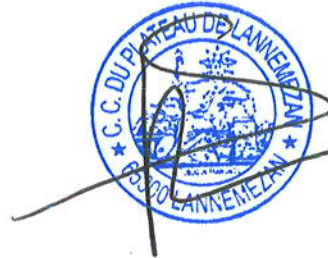
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public pour la pose de volets roulants sur le bâtiment du siège administratif de la CCPL à La Barthe de Neste, avec la société SOCABAT, pour un montant total de 6 220,17 € à la charge de la CCPL.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Philippe SOLAZ



Affichée le 09 AVR. 2024  
Publiée le 09 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20240402-2024-052B-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.